

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/130 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA SITUATION SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE DE LA REGION CORSE

SEANCE DU 6 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAWE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
M. CHAUBON Pierre à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. BASTELICA Etienne
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU la motion déposée par M. Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche », à laquelle s'est associé l'ensemble des groupes présents,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité des présents, la motion dont le teneur suit :

« **CONSIDERANT** les nombreuses questions orales et motions votées depuis plusieurs années concernant les situations sanitaire et médico-sociale particulières de notre région,

CONSIDERANT l'urgence de faire un état des lieux précis de celle-ci, tant au niveau de l'offre de soins, que des structures, afin de pouvoir offrir des soins de qualité en toute sécurité sans avoir à se déplacer sur le continent,

CONSIDERANT la nécessaire urgence de combler les déserts médicaux afin de revitaliser les territoires ruraux,

CONSIDERANT que nous sommes dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Santé qui sera présenté pour avis à notre Assemblée à la fin de l'année 2012,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Mme la Ministre de la Santé :

- de reconnaître le handicap et les surcoûts liés à l'insularité par la révision à sa juste valeur, sur une étude sérieuse, du coefficient correcteur géographique, déjà demandé par notre assemblée à 15 %,
- de prévoir en parallèle de l'élaboration du Plan Régional de Santé les moyens humains et financiers de le mettre en œuvre et de rattraper notre retard structurel ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI